

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

Le quatre avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2018

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Nombre de votants : 13

Sauf :

Vote du PV du 27/02/2018 : 12 votants, en l'absence de M. Courreaud lors de ce point

Vote du Compte Administratif : 12 votants, M. DUMONTEUIL, Maire, s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote)

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.

M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. COURREAUD (arrivé après l'approbation du PV),

M DEBART, M. RIPES, Mme XANS

Absents ayant donné procuration :

M. DEFRANCE ayant donné procuration à M. BONNEFON

Mme TRIBAUDEAU ayant donné procuration à Mme XANS

Absent excusé :

M. BATLO

Absente :

Mme SAINTE LUCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. CHARIOL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 27 février 2018.

Compte administratif 2017

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de laisser le Conseil Municipal délibérer.

Monsieur CHARIOL, adjoint délégué aux finances, procède à la présentation du compte administratif 2017 de la Commune qui a été étudié en commission des finances le 14 mars 2018.

M. COURREAUD rejoint la séance.

Ce compte administratif se décline ainsi que suit :

Section de fonctionnement

Recettes budgétisées en 2017	1 683 834,00 €
Recettes réalisées en 2017	1 414 823,30 €
Dépenses budgétisées en 2017	1 683 834,00 €
Dépenses réalisées en 2017	1 028 313,56 €
Résultat de l'exercice 2017	386 509,74 €
Résultat 2016 reporté	326 828,55 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	713 338,29 €

Section d'investissement

Recettes budgétisées en 2017	1 810 675,00 €
Recettes réalisées en 2017	873 247,49 €
Dépenses budgétisées en 2017	1 810 675,00 €
Dépenses réalisées en 2017	607 090,26 €
Résultat de l'exercice 2017	266 157,23 €
Résultat 2016 reporté	-472 616,77 €
Résultat de clôture 2017	-206 459,54 €
Recettes d'investissement : Restes à réaliser 2017 :	307 606,06 €
Dépenses d'investissement : Restes à réaliser 2017	60 066,56 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 :	247 539,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (M. le Maire, qui s'est retiré, ne participe au vote), le compte administratif 2017 de la commune.

M. le Maire rejoint la séance.

Compte de gestion 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur les comptes arrêtés par Monsieur le Trésorier, strictement identiques à la comptabilité communale et qui se déclinent ainsi en ce qui concerne l'exécution budgétaire 2017 :

Recettes budgétisées en 2017	1 683 834,00 €
Recettes réalisées en 2017	1 414 823,30 €
Dépenses budgétisées en 2017	1 683 834,00 €
Dépenses réalisées en 2017	1 028 313,56 €
Résultat de l'exercice 2017	386 509,74 €
Résultat 2016 reporté	326 828,55 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2017	713 338,29 €
Section d'investissement	
Recettes budgétisées en 2017	1 810 675,00 €
Recettes réalisées en 2017	873 247,49 €
Dépenses budgétisées en 2017	1 810 675,00 €
Dépenses réalisées en 2017	607 090,26 €
Résultat de l'exercice 2017	266 157,23 €
Résultat 2016 reporté	-472 616,77 €
Résultat de clôture 2017	-206 459,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte de gestion 2017 de la commune et donne quitus à M. le Trésorier.

Affectation du résultat 2017

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2017	386 509,74 €
Résultat 2016 reporté (ligne 002 du CA)	326 828,55 €
Résultat de clôture 2017 - Excédent	713 338,29 €

Besoin réel de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2017	266 157,23 €
Résultat 2016 reporté	-472 616,77 €
Résultat de clôture 2017	-206 459,54 €

Recettes : Restes à réaliser 2017 :	307 606,06 €
Dépenses : Restes à réaliser 2017 :	60 066,56 €
Solde des restes à réaliser 2017 :	247 539,50 €

<u>Besoin réel de financement (D001)</u>	41 079,96 €
---	-------------

affectation de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de la SI (R 1068)	400 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	313 338,29 €

Transcription budgétaire

Fonctionnement R002	313 338,29 €
Investissement D001	-206 459,54 €
Investissement R1068	400 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2017 présentée ci-dessus.

Taxes locales 2018

La commission des finances s'est orientée vers l'option suivante : ne pas augmenter la Th et la TF non bâti, et augmenter la TF bâti de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les taux d'imposition suivants, pour les taxes locales 2018 :

TH	13,30 %
TFB	25,96 %
TFnB	56,59 %

Subventions 2018 aux associations

La commission Vie Associative s'est réunie le 13 mars 2018 afin d'examiner les dossiers de demandes de subventions présentées par les associations de la Commune et hors commune.

Les propositions suivantes sont proposées à la validation du Conseil Municipal, après avoir été présentées en commission des finances le 14 mars 2018 :

ASSOCIATIONS - COMMUNE	Montant 2018
ATELIER DE PATCHWORK	100 €
ACCA	2 000 €
DANSE PLAISIR SPECTACLE	1 000 €
FAMILLES RURALES	1 000 €
COMITE DES FETES	1 500 €
ETOILE D'ARGENT	1 000 €
GYMNASTIQUE - VOLONTAIRE	1 000 €
ST SULPICE JEUNESSE FOOT	2 500 €
TENNIS CLUB	1 100 €
UNC	500 €
UNISSON DES POLYSSONS	6 000 €
APERPI	200 €
AD ASTRA	2 500 €
ASSOCIATIONS DES COMMERÇANTS	1 000 €
SANDA BOXING CLUB	1 000 €
TOTAL associations- commune	22 400 €

ASSOCIATIONS - HORS COMMUNE	Montant 2018
Club des collectionneurs de St Emilion	200,00 €
JSP Branne St Emilion	200,00 €
Juridiction de St Emilion (4€/habitant)	6 204,00 €
Groupement des dirigeants territoriaux du libournais	200,00 €
TOTAL associations hors commune	6 804,00 €

TOTAL GENERAL

29 204,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'attribution des subventions telle que proposée par la commission, sauf pour les associations suivantes :

DPS : 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Dumonteuil, membre du bureau de l'association))

UNC : 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Gadrat, Président de l'association)

Juridiction de Saint Emilion : 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Chariol)

Budget 2018

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget 2018, dont les axes ont été travaillés en commission des finances du 14 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote au chapitre et par opération, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le budget 2018 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 590 404,00 €	1 590 404,00 €
Investissement	1 326 462,00 €	1 326 462,00 €

M. le Maire présente, ratios à l'appui, une analyse comptable des finances de la Commune, effectuée à partir des résultats des trois derniers exercices budgétaires. Cette analyse sera affinée en compilant avec au moins deux exercices antérieurs.

Demande de FDAVC (Fonds départemental d'aide à la voirie communale)

La commission Voirie a fait chiffrer un programme annuel d'investissement de voirie par le maître d'œuvre, Azimut Ingénierie. Il s'élève à 75 454,00 €.

	HT	TTC
Bords de Dordogne	29 685,00 €	35 622,00 €
Arrière Mairie	1 200,00 €	1 440,00 €
Le Gréan Section 1	14 490,00 €	17 338,00 €
Le Gréan Section 2	17 545,00 €	21 054,00 €
TOTAL	62 920,00 €	75 454,00 €

Une subvention peut être allouée auprès du Conseil Départemental au titre du FDAVC (Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale) sur la base de 35 % et un montant de travaux plafonné à 25 000 € HT.

Sur la base de l'avis de la commission Voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDAVC selon le plan de financement suivant :

Dépenses

	HT	TTC
Le Gréant Section 1	14 490,00 €	17 338,00 €
Le Gréant Section 2	17 545,00 €	21 054,00 €
TOTAL	32 035,00 €	38 392,00 €

Recettes

Conseil Départemental	8 750,00 €
Autofinancement commune	29 642,00 €
TOTAL	38 392,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, M. le Maire à déposer une demande de FDAVC auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Validation des marchés de voirie 2018/2021, de travaux de la médiathèque et d'achat d'une balayeuse

M. le Maire expose que les offres des marchés de voirie et de la médiathèque sont encore en cours d'analyse par les maîtres d'œuvre et seront présentés lors d'un prochain conseil Municipal.

En ce qui concerne la balayeuse, il présente l'analyse effectuée par les services municipaux et qui prévoient une économie nette annuelle sur le coût de la charge salariale affectée au balayage hebdomadaire de plus de 9 000 € par an.

Deux sociétés ont présentées une offre et le choix s'est porté sur la proposition de la société AMV pour un matériel d'occasion de type City Cat 2020 d'un montant de 40 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'achat de ce matériel dont le crédit est inscrit au budget.

Point sur les commissions

Finances

La trésorerie s'élève à 566 222,29 €.

La CDC a confirmé que, suite à la demande de la Commune, le bureau communautaire a donné un avis favorable à l'acquisition d'un fonds documentaire pour la bibliothèque pour un montant de 50 000 €.

Informations/communication

M. Debart constate que la chasse aux œufs de Pâques n'a pas été organisée cette année.

Aucun candidat ne s'est présenté pour le poste dans le cadre du service civique : il conviendra de retravailler la fiche de poste et de relancer une procédure de recrutement pour la rentrée de septembre.

Par manque de temps et de ressources, le Saint Sulpice Info et le site ont peu évolué. Néanmoins, le PLUi a été rapidement mis en ligne.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. Querre d'accueillir un concert de Gautier Capuçon, dans l'église de Saint Sulpice de Faleyrens, le 19 mars 2019. La commune devra apporter un concours technique et participer au vin d'honneur. Le Conseil municipal accueille cette proposition avec enthousiasme. M. Debart estime que c'est un grand honneur et regrette que l'église soit trop petite pour permettre de recevoir tout le public qui souhaitera assister à cet évènement.

Urbanisme

M. Chariol s'excuse de ne pas avoir encore diffusé le compte-rendu de la réunion du 21 mars, et l'adressera avec celui de la réunion qu'il va programmer prochainement.

Il fait le point sur l'évolution des dossiers des deux lotissements en cours d'instruction. Pour celui de Cocu Sud, il reste un problème d'évacuation des eaux pluviales appelées à se déverser dans le Canterane, qui bloque la signature de l'acte notarié. Une solution est en voie d'être trouvée.

En ce qui concerne celui du centre-bourg, une rencontre entre l'Architecte des Bâtiments de France, le lotisseur, l'ameneur d'affaire et les représentants de la Mairie a eu lieu le 29 mars. Le problème d'échange de terrain a été réglé et un permis d'aménager devrait être déposé dans les prochaines semaines. Un emplacement d'environ 200 m² a été laissé disponible dans la perspective de l'implantation d'un commerce, face à la boulangerie.

Voirie/Berges

M. Gadrat indique que les services techniques travaillent à la remise en état de la signalétique ; le curage des fossés est en cours.

L'avenue de Saint Emilion va être refaite en enrobé par le CRD en juin, depuis l'avenue du Général de Gaulle jusqu'à Bertinat. Actuellement, la Mairie recherche avec Enedis un emplacement pour un transformateur, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

La borne pour les véhicules électriques a été posée et doit être prochainement raccordée. Certains élus estiment qu'elle est mal placée et bloque deux emplacements. M. le Maire rappelle qu'une borne est conçue pour brancher deux voitures.

M. Gadrat expose que face à l'importance de certains nids de poule, il a été décidé d'acheter en urgence de l'enrobé à froid, posé par les services techniques, dans l'attente de la campagne de point-à-temps. M. Ripes signale des points très détériorés au Petit Bigaroux et rue de Bertinat.

Bâtiments

M. Gadrat explique qu'un mur de la cuisine scolaire va devoir être entièrement refait, probablement pendant les vacances d'été. Il est complètement détérioré par l'eau de lavage qui remonte par capillarité.

Des travaux sont programmés dans un logement de la Garotte : changement d'une baignoire et d'un cumulus.

A la RPA, un logement est libre et un second devrait se libérer rapidement.

En 2018, il faut prévoir la rénovation des volets de la mairie dont certains sont très endommagés.

Ecole

M. Ripes rappelle que le carnaval a été gâché par la pluie qui a contraint à annuler le défilé ; la fête a eu lieu sous le préau.

Vie associative

M. le Maire expose qu'on lui a soumis un important problème de consommation excessive d'alcool et de consommation de drogue, au niveau du football. Il va prendre un arrêté pour limiter les horaires d'ouverture du stade et une minuterie va être posée pour arrêter l'éclairage à 23 h.

Des élus estiment que c'est au club de renforcer son règlement intérieur et de reprendre les choses en main après des années de tolérance excessive.

Une rumeur parle de rapprochement entre certains clubs des alentours.

Vignobles

Mme Guillot confirme qu'une vingtaine de viticulteurs ont participé à la réunion sur le ver de la grappe, qu'elle a organisée en mars. Il y a encore un tableau à la disposition du public concerné qui peut venir colorier les zones impactées par ce type de traitement.

Espaces verts

Des jardinières en bois ont été fabriquées par les services techniques pour masquer celles en béton. Le rendu est esthétique.

Affaires sociales

Mme Camut indique que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le 26 mars pour voter les documents budgétaires notamment, et qu'il a été décidé d'augmenter le temps d'intervention de l'art-thérapeute.

Un résident a mis la RPA en danger en fumant tout en portant des lunettes à oxygène. Sur avis médical, l'oxygène lui a été retiré.

Questions diverses

M. le Maire fait part des remerciements de la famille de M. Bonnefon suite aux fleurs adressées lors du décès de Mme Lacoste, et M. Bonnefon intervient pour exprimer sa reconnaissance.

Dates :

Commission Urbanisme : 10 avril 2018 à 18 h 00

Conseil Municipal extraordinaire : date à programmer rapidement

M. le Maire informe ses collègues qu'il doit s'absenter pour quelques jours à compter du 13 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

